



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

**MAIRIE DE GOMMECOURT**

**78270**

12 bis, rue des écoles

☎ 09.81.41.65.90

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 4 juillet 2022 à la mairie à 19h**

### Présents :

M. le Maire Gérard Solaro

Les Conseillers Municipaux : M. Patrick Hérouin (adjoint au maire), M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, Mme Laetitia Bouin, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. François Macaire, Mme Sylvie Michanol, Mme Clara Momencau et Mme Nadine Viers, ,

Absents excusés : M. Arnaud Thomas qui donne pouvoirs à M. Olivier Fouquereau, Mme Stella Hébert – Le Bronec qui donne pouvoirs à Mme Nadine Viers,

*M. Ramzi Ben Mansour est désigné secrétaire de séance*

### **Lecture et approbation du PV du précédent conseil**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de remarque, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose d'y rajouter deux délibérations :

- 1) Délégations au Maire
- 2) Exercice ou non du droit de préférence sur des parcelles forestières.

- 1) Annulation de la délibération 2218 du 09/06/2022
- 2) Projet d'achat du lot 1 rue Robert Mennessier
- 3) Reversement taxe d'aménagement à la CCPIF
- 4) Subvention au collège de Bonnières-sur-Seine
- 5) Délégation au Maire
- 6) Exercice ou non du droit de préférence sur des parcelles forestières
- 7) Avancement des commissions
- 8) Questions diverses

### **1. Annulation de la délibération du 9/06 sur l'achat de la parcelle rue Mennessier pour 1 € (parcelle permettant de faire un trottoir partant de l'angle avec la rue de la Prairie).**

M. le Maire dit que le numéro du lot était erroné dans la délibération du 9/06 (lot n°2, alors que le lot est le n°1. L'annulation de la délibération est votée à l'unanimité dont deux pouvoirs.

## **2. Projet achat du lot 1 rue Robert Mennessier**

Monsieur le Maire souligne qu'il convient, suite à l'annulation de la délibération 22-18 du 09 juin 2022 d'approuver à nouveau la division du terrain dont est propriétaire la société Capital Pierre, rue Robert Mennessier, en deux lots telle qu'elle résulte du procès-verbal établi par le cabinet de géomètre-expert ABELLO.

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courriel de la société Capital PIERRE confirmant sa proposition de céder à la commune, pour un euro symbolique, le lot n°1 résultant de la division du terrain, en vue de la réalisation d'un trottoir, à charge pour la commune d'édifier un muret de séparation entre les deux lots.

Il convient d'autoriser le Maire à donner suite à la réalisation du projet de trottoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité dont deux pouvoirs :

APPROUVE la division en 2 lots telle qu'elle résulte du PV du géomètre expert (CABINET ABELLO),

DECIDE d'acquérir pour un euro symbolique le lot n°1, à charge pour la commune de réaliser le muret de séparation entre les deux lots.

DECIDE de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **3. Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPIF**

M. le Maire informe le conseil municipal que la possibilité de reverser la Taxe d'Aménagement à la CCPIF est devenue une obligation, dans le cadre d'un accord entre communes de la CCPIF sur un pourcentage de la taxe à reverser par chaque commune. Le conseil communautaire de la CCPIF a fixé ce pourcentage à 1% de la quote-part perçue par chaque commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité dont deux pouvoirs :

FIXE un taux forfaitaire de reversement de la taxe d'aménagement de 1%.

## **4. Subvention au collège de Bonnières-sur-Seine**

M. le Maire indique que le collège de Bonnières demande une subvention mais la formulation de la demande est peu précise. Il propose de reporter la délibération à la rentrée 2022, de façon à avoir d'abord plus d'informations sur cette demande. Les conseillers proposent de subventionner éventuellement à hauteur de 10 € environ par élève du collège habitant Gommecourt. La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

## **5. Délégations au Maire**

Délégation au Maire du pouvoir de délimitation de propriétés communales.

Le Maire dit que ce pouvoir s'appliquerait notamment pour la rue de la Côte aux Chiens, dont des riverains ont demandé au Maire de valider les plans de délimitation de la voie publique, ainsi que pour le tracé des chemins communaux.

Il est décidé de reporter cette délibération.

Délégation au Maire du pouvoir de modifier l'affectation des propriétés communales qui sont utilisées par les services municipaux.

Il est également décidé de reporter cette délibération.

## **6. Exercice ou nom du droit de préférence sur des parcelles forestières**

M. Le Maire dit que le Conseil Municipal doit décider d'exercer ou non son droit de préférence sur des parcelles forestières en vente dans le marais de Gommecourt. Il s'agit de 9 parcelles non contiguës d'une surface totale de 40 ares (4 000 m<sup>2</sup>). M. Bertolo dit que l'achat par la commune de ces parcelles permettrait d'éviter l'appropriation de tout le marais par quelques propriétaires. M. Fouquereau ajoute qu'acheter ces parcelles pourrait éviter la constitution de chasses privées qui pourraient entraîner à terme l'exclusion des chasseurs de Gommecourt du marais. Il est décidé de reporter cette délibération.

## **7. Avancement des commissions**

### **Commission environnement et cadre de vie**

Madame Viers fait le point sur l'avancement du projet d'installation d'une aire de jeux sur le terrain communal rue des Ecoles (près du City Stade) :

3 sociétés ont répondu aux demandes de devis faites par la commission. Madame Viers dit que les propositions sont toutes au-dessus de notre budget. La société qui répondrait le mieux à nos besoins est Transalp avec une proposition à 25 000 € tout compris. Il serait possible de réaliser une économie sur la préparation du terrain si la commune la réalise elle-même (bénévoles de la commission environnement et/ou employés communaux).

Par ailleurs, des subventions peuvent être demandées : le département financerait l'aménagement des espaces verts. M. Le Maire dit que le président du cabinet Ingeniery qu'il va rencontrer pourra le renseigner plus précisément sur les possibilités de subventions concernant les aires de jeux. M. Macaire prévient qu'il faut bien dater la demande de subvention à la date de réalisation prévue du projet, de façon à ce que la subvention tienne compte de l'inflation.

Madame Momencau suggère de se renseigner auprès du SIVOS qui peut peut-être subventionner ce type de projet.

M. le Maire informe le Conseil qu'un point d'eau potable a été installé et mis en service à la fontaine rue de l'eau, et qu'une pancarte « eau potable » va être posée.

### **Commission sécurité routière**

M. Le Maire indique que les relevés topographiques ont été réalisés et transmis au cabinet Ingéniery qui va donc pouvoir réactualiser son étude avec les chiffrages du projet pour l'axe rue Mennessier – place de Gaulle – route des Bosquets. A priori l'étude devrait pouvoir être prête à la rentrée.

### **Commission église**

M. Macaire fait le point sur l'avancement du projet de renforcement du transept nord, préalable indispensable à la rénovation des vitraux de l'église. Il dit que le permis de construire concernant le renforcement du transept nord a été déposé à la CCPIF. M. Macaire nous indique que le budget a été revu à la hausse : il est passé de 258 000 € à 385 000 € (montants arrondis). Le financement en est assuré par les subventions suivantes : 77 000 € par la DRAC, 30% par le Conseil Régional d'Île de France, 33% par le Conseil Départemental, la moitié des frais d'étude (soit 4 000 €) par le PNR, et 8 000 € par l'association de sauvegarde du patrimoine français. Il reste environ 2 500 € à la charge de la commune de Gommecourt, couverts par la recette du concert de violoncelle qui s'était tenu le 1er juillet 2021 en soutien au projet en l'église de Gommecourt. Comme le projet est financé à plus de 80% par des subventions, il a été nécessaire de demander par courrier l'autorisation au Préfet. Ce courrier a été envoyé. Il faut maintenant attendre le retour du permis de construire pour pouvoir le joindre aux demandes de subventions.

### **Commission travaux**

M. le Maire rappelle qu'il est prévu de prolonger le trottoir route des Bosquets côté numéros impairs, sur une centaine de mètres, pour notamment protéger les murs des riverains contre les projections d'eau.

## 8. Questions diverses

Transport à la demande : M. le Maire nous informe que le responsable du transport à la demande lui rendra visite le 18/07 pour lui fournir toutes les informations sur le fonctionnement de ce nouveau service.

Lignes de bus : par ailleurs, M. le Maire dit que des changements sont à prévoir pour la rentrée sur les lignes de bus desservant Gommecourt, mais que RD Mantois lui a assuré que les horaires des cars scolaires ne seraient pas modifiés.

14 juillet : M. Le Maire évoque l'organisation de la fête du 14 juillet à Gommecourt. Elle aura lieu à 17h sur le terrain communal du lavoir de Gommecourt.

Cours de fitness à la salle communale : M. le Maire nous informe que l'association qui souhaite utiliser la salle communale pour des cours de fitness a considérablement réduit la plage horaire souhaitée : les cours auraient lieu le mardi et le mercredi de 17h30 à 19h et le jeudi de 17h à 21h. De plus les cours ne nécessitent pas la mise en place de matériel qui resterait dans la salle. Dans ces conditions, le conseil juge la demande de l'association recevable.

Trajet école – cantine et terrain communal contigu à la salle des fêtes : Nadine Viers dit qu'il faudrait ouvrir une porte dans le terrain communal, donnant sur la rue de la Prairie, pour permettre aux élèves se rendant à la cantine de rejoindre la salle communale en traversant ce terrain, car cela offrirait un itinéraire alternatif en cas de travaux rue Mennessier. De plus, Madame Viers demande que ce terrain soit entretenu (débroussaillage).

Dépôts sauvages : M. Fouquereau nous informe qu'un dépôt sauvage chemin de la Croix a été retiré par les employés communaux. Il dit qu'il a pu récupérer le numéro de plaque minéralogique du camion qui a déversé ce dépôt d'ordures. Il est dit qu'il existe dans le Val d'Oise un service de la gendarmerie dédié aux dépôts sauvages qui lance systématiquement des poursuites. Il serait intéressant de savoir si un tel service existe dans les Yvelines. Par ailleurs est souligné le problème de la benne qui était à Gommecourt et qui a été reprise par la déchetterie : il faut désormais tout trier avant d'emmener à la déchetterie les dépôts ramassés, ce qui ne facilite pas la tâche des employés communaux et des bénévoles qui effectuent des nettoyages de dépôts sauvages.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h55***

Délibération n° 1 : Annulation de la délibération 2218 du 09/06/2022

Délibération n°2 : Projet d'achat du lot 1 rue Robert Mennessier

Le Maire

Gérard Solaro

Le secrétaire de séance

Ramzi Ben Mansour